

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 décembre 2020 à 19 h 30, en visioconférence.

SONT PRÉSENTS à cette visioconférence les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Danielle Gilbert, secrétaire-trésorière, assiste également en visioconférence et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Six (6) personnes participent à cette séance par visioconférence. L'enregistrement sera également rendu disponible sur le site internet de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Séance du conseil à huis clos – enregistrement**
 - 2.1 Nomination d'une directrice générale par intérim
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - 4.2 Suivi du conseil précédent
- 5. Finance**
 - 5.1 Règlement 2020-521 – Taxation 2021 - Avis de motion
 - 5.2 Règlement 2020-520 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux – Adoption
 - 5.3 Règlement 2020-522 – décrétant une dépense de 3 548 649\$ et un emprunt de 2 114 299\$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey - Avis de motion
- 6. Voirie**
 - 6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
 - 6.2 Déneigement par tolérance – aire de virage Armand Chainey
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
 - 7.2 Régie de police Memphrémagog – Budget 2021
 - 7.3 Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est – Budget 2021
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 8.2 Séance du 22 septembre 2020 – Dépôt du procès-verbal
 - 8.3 Constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux
 - 8.4 Dérogation mineure no 2020-01-11 – 100, chemin Sangster- lot 4 811 404, zone R-8 – Largeur d'un lot
 - 8.5 Dérogation mineure no 2020-01-12 – 630, chemin du Ruisseau- lot 5 515 689, zone A-4 et Id-9 – Largeur et superficie d'un lot
 - 8.6 Règlement 2020-519 – Modifiant le règlement de construction 90-258 - Adoption
- 9. Environnement**

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 9.3 Régie intermunicipale du Parc régional du lac Massawippi - Budget 2021
- 9.4 Patrouille nautique 2020 – Bilan des lacs Massawippi et Magog
- 9.5 Modification de l'entente intermunicipale de délégation de compétence relativement à la récupération des matières recyclables

10. Loisirs / Culture

- 10.1 Club Les Motoneigistes du Memphrémagog – Demande de droit de passage

11. Administration

- 11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
- 11.2 Indexation salariale 2021
- 11.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2021
- 11.4 Déclaration des dons et autres avantages
- 11.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
- 11.6 Action St-François – Adhésion
- 11.7 Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog – Appui financier

12. Adoption des comptes payés et à payer

- 12.1 Liste mensuelle des comptes à payer
- 12.2 Autorisation de paiement – Rue de la Rivière

13. Correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – ENREGISTREMENT

Considérant l'adoption du dernier décret 1272-2020 du 2 décembre 2020.;

Considérant les arrêtés et décrets précédemment adoptés par le gouvernement;

Considérant que les décrets et arrêtés ministériels adoptés par la suite maintiennent les mesures prévues, sauf dans la mesure où celles-ci ont été modifiées, que l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 9 décembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement y mette fin;

2020-12-532

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, étant entendu que le public a également été invité à participer en visioconférence.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que la présente séance soit enregistrée par l'intermédiaire de l'application utilisée et qu'elle sera rendue publique sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1 Nomination d'une directrice générale par intérim

Considérant que Mme Christine Labelle est absente du 7 décembre 2020 au 6 janvier 2021 inclusivement et qu'il y a lieu de nommer une directrice par intérim;

Considérant que Mme Danielle Gilbert, sur recommandation du maire, a signifié son accord à occuper la fonction temporairement;

2020-12-533

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De nommer Danielle Gilbert à titre de directrice générale par intérim en remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière du 7 décembre 2020 au 6 janvier inclusivement, au taux horaire de 66 \$, payable à la réception de factures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-534

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 décembre tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020

2020-12-535

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Suivi du conseil précédent

Un état d'avancement des dossiers de la séance précédente du conseil est déposé.

5) FINANCE

5.1 Règlement 2020-521 – Taxation 2021 - Avis de motion

2020-12-536

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Nicole-Andrée Blouin une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation pour l'année 2021 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2021 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2021 s'élèvent à 2 783 737,74\$.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.2 Règlement 2020-520 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux – Adoption

2020-12-537

Sur proposition de Huguette Larose, secondé par Marc Hurtubise, le Règlement 2020-520 intitulé *Règlement 2020-520 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux* est adopté. Un avis sera publié et une copie dudit règlement sera rendue disponible au bureau de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Règlement 2020-522 – décrétant une dépense de 3 548 649\$ et un emprunt de 2 114 299\$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey - Avis de motion

2020-12-538

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par René Vaillancourt qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

6) VOIRIE

6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois de novembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6.2 Dénéigement par tolérance – aire de virage Armand Chainey

Considérant la demande de propriétaires des lots ayant front dans l'aire de virage de la rue Armand Chainey, reçue à l'automne 2020, afin que les frais d'entretien hivernal de ladite rue soient pris en charge par la municipalité;

Considérant que, pour faire suite à la visite sur les lieux par le contremaître des travaux publics, il s'avère que la rue respecte les exigences du Règlement 2008-440 autorisant des travaux de déneigement sur des chemins de tolérance, notamment pour ce qui est de la largeur de la chaussée et du nombre de résidences, au nombre de trois, distancées de moins de 100 mètres chacune;

Considérant l'acceptation de l'entrepreneur actuel de ce secteur à déneiger cette aire de virage, pour une somme de 750 \$;

2020-12-539

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

Que le contrat pour le déneigement de l'aire de virage de la rue Armand Chainey soit accordé à l'entrepreneur Cody Wallis au prix de 750 \$ pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022 plus les taxes applicables, et ce, en respect des conditions précisées dans la résolution d'acceptation 2019-09-183.

Que la présente résolution ainsi que la résolution 2019-09-183 soient transmises à Cody Wallis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de novembre est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.2 Régie de police Memphrémagog – Budget 2021

Le projet de prévisions budgétaires 2021 tel que transmis par la Régie le 23 novembre a été transmis au conseil. Il y a discussion, puis :

Considérant que la Régie de police Memphrémagog a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 11 novembre dernier et l'a transmis pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la Régie a indiqué à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice, en respect des exigences du *Code municipal du Québec* (article 603);

Considérant qu'il y a lieu, pour le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley, de procéder à l'adoption de ce budget en tant que membre de la Régie, et ce, en respect de l'article 603 du *Code municipal du Québec*;

2020-12-540

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie de police Memphrémagog telles que reçues et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à ladite Régie, la municipalité s'engageant à verser les contributions prévues à ce budget, soit 522 472 \$, aux fins d'assumer sa part de contributions financières de la régie pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est- Budget 2021

Le projet de prévisions budgétaires 2021 tel que transmis par la Régie le 18 novembre a été transmis au conseil. Il y a discussion. Puis,

Considérant que la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, et l'a transmis pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la Régie a indiqué à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice, en respect des exigences du *Code municipal du Québec* (article 603);

Considérant qu'il y a lieu, pour le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley, de procéder à l'adoption de ce budget en tant que membre de la Régie, et ce, en respect de l'article 603 du *Code municipal du Québec*;

2020-12-541

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est telles que reçues et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à ladite Régie, la municipalité s'engageant à verser les contributions prévues à ce budget, soit 263 477\$, aux fins d'assumer sa part de contributions financières de la régie pour l'année 2021.

Il est prévu également que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley rémunère directement ses délégués, incluant les substituts, lors de leur présence aux séances de conseil, de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8) URBANISME

8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre est déposé.

8.2 Séance du 22 septembre 2020 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 22 septembre 2020 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 24 novembre dernier.

8.3 Constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la nomination de personnes pour veiller à l'application de divers règlements et les autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

2020-12-542

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

De nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (*Règlement de zonage* numéro 90-256, *Règlement de lotissement* numéro 90-257, *Règlement de construction* numéro 90-258, *Règlement des permis et les certificats* numéro 90-259) et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable de l'application des autres règlements liés à l'environnement et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable des règlements liés à la paix, l'ordre, la sécurité et le bien-être général (*Règlement sur les nuisances* numéro 2002-368) et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

De nommer le chargé de projet en environnement à titre de personne responsable de l'application de la réglementation en lien avec les rives, plus spécifiquement, les articles en lien avec les bandes riveraines du Règlement de zonage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Dérogation mineure no 2020-01-11 – 100, chemin Sangster- lot 4 811 404, zone R-8 – Largeur d'un lot

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme et qu'une demande de dérogation mineure peut être accordée pour toute et chacune des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la Loi et par le Règlement sur les dérogations mineures sont respectées par cette demande;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la demande consiste à autoriser la modification de la largeur du lot 4 811 404, entraînant la réduction de celle-ci, à un certain point, de 53,25 m à 41,25 m;

Considérant que l'article 7.4 du Règlement de lotissement no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone rurale est de 50 m;

Considérant que la définition du mot « largeur » à l'article 1.2.3 du Règlement de lotissement no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que celle-ci doit être respectée en tout point;

Considérant que le lot 4 811 404 possède actuellement une largeur à la rue de 62,40 m;

Considérant que le lot 4 811 404 possède actuellement, le long de sa ligne arrière, une largeur de 37,16 m et que celle-ci ne serait pas modifiée à la suite de la modification de la configuration proposée pour ce lot;

Considérant qu'après la modification proposée, le lot 4 811 404 aurait une largeur à la rue de 50 m;

Considérant que le lot existant 4 811 404 possède une largeur moyenne approximative de 46,7 m;

Considérant qu'après la modification proposée, le lot 4 811 404 aurait une largeur moyenne approximative de 43 m;

Considérant qu'après la modification proposée, la superficie du lot 4 811 404 passerait de 8 328,6 m² à 7 567,7 m²;

Considérant que la modification proposée ajouterait une superficie de 760,9 m² au lot adjacent 4 811 403, au nord;

Considérant que l'article 7.4 du Règlement de lotissement no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la superficie minimale pour un lot en zone rurale est de 6 000 m²;

Considérant que le propriétaire du lot 4 811 404 visé par la demande est également propriétaire du lot 4 811 403, adjacent au nord au lot visé par la demande et qui serait bénéficiaire de la superficie léguée par le lot 4 811 404;

Considérant que le lot 4 811 403, possédant déjà une largeur à la rue de 53 m, se verrait ajouter jusqu'à 12,40 m à un certain point;

Considérant que les demandeurs demeurent dans une résidence, sur le lot 4 811 803;

Considérant que l'objectif de cette opération cadastrale est d'ajouter une certaine largeur au lot 4 811 403 de façon à pouvoir y construire un garage adjacent à la maison, conforme aux normes d'implantation du règlement de zonage sur celui-ci, vers le lot 4 811 404;

Considérant que les propriétaires possèdent un petit chalet sur le lot 4 811 404;

Considérant que les propriétaires désirent conserver deux lots distincts dans le but de conserver une option de démolir le chalet et de reconstruire sur le lot 4 811 404 et de peut-être vendre plus tard;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 24 novembre;

Considérant qu'aucun avis ou commentaire n'a été reçu dans le cadre de la présente consultation sur cette demande de dérogation mineure;

2020-12-543

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure pour autoriser la modification de la largeur du lot 4 811 404, entraînant la réduction de celle-ci, à un certain point, de 53,25 m à 41,25 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**8.5 Dérogation mineure no 2020-01-12 – 630, chemin du Ruisseau-
lot 5 515 689, zone A-4 et Id-9 – Largeur et superficie d'un lot**

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme et qu'une demande de dérogation mineure peut être accordée pour toute et chacune des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la Loi et par le *Règlement sur les dérogations mineures* sont respectées par cette demande;

Considérant que la demande consiste à autoriser la création d'un lot en partie dans la zone agricole A-4 et l'autre partie dans la zone Id-9, dont la largeur serait de 51,80 m et dont la superficie serait de 4 000 m², afin de séparer la résidence du propriétaire (et l'espace résidentiel qui y est rattaché) de sa terre agricole;

Considérant que lorsqu'une opération cadastrale vise un lot sis sur deux zones, ce sont les normes de lotissement pour la zone la plus contraignante qui s'appliquent;

Considérant que l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone agricole est de 250 m;

Considérant que l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la superficie minimale pour la création d'un nouveau lot en zone agricole est de 10 hectares (100 000 m²);

Considérant que le lot sur lequel se trouve la résidence du propriétaire, le lot 5 515 689 possède une superficie de 100 758,8 m² et que de cette superficie, 98 457,5 m² se trouve dans la zone A-4;

Considérant que du 4 000 m² désiré pour la superficie du lot projeté, approximativement 2 300 m² se trouverait dans la zone Id-9 et approximativement 1 700 m² se trouverait dans la zone A-4;

Considérant que la maison du propriétaire se trouve dans la zone ID-9 et que son garage résidentiel, détaché de la maison, se trouve dans la zone A-4;

Considérant que la zone Id-9 a été constituée à partir de la décision 371196 de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) à la demande à portée collective faite par la MRC et est entrée en vigueur en février 2014;

Considérant que les démarches pour la demande à portée collective de la MRC en lien avec l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) visant à créer des îlots déstructurés à l'intérieur desquels il serait possible d'y construire une résidence sans avoir à effectuer une demande d'autorisation à la CPTAQ étaient entamées en 2011;

Considérant que monsieur Jacques désire faire une demande d'aliénation à la CPTAQ en 2011 pour aliéner une partie du lot 4 248 333 (qui est aujourd'hui le lot 5 515 689) et que puisque la MRC est après finaliser, à ce moment, les éléments d'une entente en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la Municipalité par la résolution 2011-09-165 détermine de ne pas donner son appui à la demande de monsieur Jacques;

Considérant que monsieur Jacques a effectué en 2012 une demande à la Municipalité dans le but de faire modifier la superficie de l'îlot déstructuré situé en bordure du chemin du Ruisseau de manière à y inclure une partie de sa propriété et que cette demande a été refusée par la résolution 2012-04-65;

Considérant que les lots inclus dans les îlots déstructurés faisant partie des considérations de mise en application de l'article 59 de la LPTAA ont été dûment entendus entre les parties présentes à la négociation ayant

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

permis la conclusion d'une entente, à savoir la CPTAQ, l'Union des producteurs agricoles et la MRC de Memphrémagog;

Considérant que le propriétaire a construit sa maison sur le lot 5 515 689 en 2015, dans la partie zonée en îlot déstructuré, en sachant que le lotissement de la superficie correspondant à l'usage résidentiel de son terrain serait dérogatoire;

Considérant que si le propriétaire obtient la dérogation mineure, il devra tout de même obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour pouvoir effectuer l'opération cadastrale séparant son espace résidentiel de sa terre en vertu de l'article 28 de la LPTAA;

Considérant que l'acceptation de la demande de dérogation mineure viserait à rendre recevable par la CPTAQ une demande d'autorisation de lotissement à la CPTAQ qui fragmenterait la zone agricole dynamique;

Considérant que si la demande de dérogation mineure était acceptée, la municipalité devrait également adopter une résolution pour appuyer la demande d'autorisation de lotissement à la CPTAQ de monsieur Jacques;

Considérant que l'acceptation de la demande de dérogation mineure créerait un précédent important;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 24 novembre;

Considérant qu'aucun avis ou commentaire n'a été reçu dans le cadre de la présente consultation sur cette demande de dérogation mineure;

Considérant que les membres du conseil désirent compléter certaines vérifications auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement dans ce dossier avant de se prononcer;

2020-12-544

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que soit reportée à la séance du 11 janvier 2021 la décision du conseil municipal concernant cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Règlement 2020-519 – Modifiant le règlement de construction 90-258 – Adoption

2020-12-545

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 2020-519 intitulé « Règlement 2020-519 Modifiant le règlement de construction 90-258 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Comme les assemblées de consultation sont interdites en zone rouge en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

Une consultation écrite sera conséquemment annoncée au préalable par un avis public et durera au moins 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite en cours au moment de l'entrée en vigueur de l'arrêté 2020-074. L'avis expliquera le projet de règlement et sera affiché aux endroits suivants : le dépanneur, l'église, l'hôtel de ville et le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) ENVIRONNEMENT

9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de novembre est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de novembre est déposé.

9.3 Régie intermunicipale du Parc régional du lac Massawippi - Budget 2021

Considérant la discussion, par les administrateurs de la Régie du Parc régional Massawippi, des prévisions budgétaires 2021;

Considérant qu'il y a lieu, pour le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley, de procéder à l'adoption de ce budget en tant que membre de la Régie, et ce, en respect de l'article 603 du *Code municipal du Québec*;

2020-12-546

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie du Parc régional Massawippi telles qu'entérinées par cette dernière, la municipalité s'engageant à verser les contributions prévues à ce budget aux fins d'assumer sa part de contribution financière de la régie pour l'année 2021, qui s'élève à 29 277 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Patrouille nautique 2020 – Bilan des lacs Massawippi et Magog

Les deux bilans provenant de la MRC de Memphrémagog ont été déposés aux membres du conseil pour information, lors de la séance de travail, le 1^{er} décembre 2020.

9.5 Modification de l'entente intermunicipale de délégation de compétence relativement à la récupération des matières recyclables

Considérant que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que la municipalité a conclu une entente en vertu de laquelle elle a délégué à la MRC de Memphrémagog le pouvoir d'établir et d'exploiter un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou de confier ces fonctions à toute autre personne (ci-après : entente de délégation);

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette entente de délégation;

Considérant qu'un texte d'une entente modifiant l'entente de délégation a été présenté en projet au cours de la séance du conseil de la MRC tenue le 25 novembre 2020;

Considérant que la municipalité considère opportun d'adopter des modifications à l'entente de délégation;

2020-12-547

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'approuver l'entente modifiant l'entente de délégation.

D'exprimer à la MRC son intérêt de conclure l'entente modifiant l'entente de délégation dont le texte est identique au projet présenté au conseil de la MRC.

D'autoriser le maire à signer l'entente modifiant l'entente de délégation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10) LOISIRS / CULTURE

10.1 Club Les Motoneigistes du Memphrémagog – Demande de droit de passage

Considérant la demande du club de motoneige *Les motoneigistes du Memphrémagog inc.* visant à obtenir le renouvellement des droits de passage et traverses de routes pour la saison hivernale 2020-2021 ;

Considérant que les lieux concernés par la demande sont les mêmes que ceux utilisés lors de la dernière saison hivernale ;

2020-12-548

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

De consentir à la demande de droits de passage par le club *Les motoneigistes du Memphrémagog inc.* pour la saison hivernale 2020-2021 aux traverses des chemins suivants : chemin du Ruisseau, chemin Archambault, chemin Lavallée et chemin du Lac à la descente de bateau sur environ 200 mètres jusqu'au Camp Savio ;

De demander au club de motoneige de poursuivre sa vigilance quant aux bruits, particulièrement aux alentours du Camp Savio;

D'autoriser le contremaître des travaux publics à signer l'entente afférente à intervenir entre la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et le club *Les motoneigistes du Memphrémagog inc.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADMINISTRATION

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de novembre de la directrice générale sera déposé lors d'une prochaine séance du conseil conformément au règlement 2016-489.

11.2 Indexation salariale 2021

La secrétaire-trésorière présente l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé pour les mois d'octobre 2019 à octobre 2020 pour le Québec, soit 0,7 %. L'indexation salariale s'applique à la grille salariale élaborée en 2019 pour les employés de la municipalité, au salaire de la direction générale et à la rémunération des élus. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

2020-12-549

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'octroyer une indexation salariale de 1 % aux employés de la municipalité et à la directrice générale pour l'année 2021 et de 0,7% aux membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2021

Considérant les termes de l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui exige que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2020-12-550

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30, sauf celles du 17 décembre, qui auront lieu à 15 h 30 et 15 h 45 :

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11 janvier	3 mai	7 septembre*
1 ^{er} février	7 juin	4 octobre
1 ^{er} mars	5 juillet	15 novembre**
6 avril*	2 août	6 décembre
		17 décembre (2)

*Le lundi précédent est férié

**Dû aux élections

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Déclaration des dons et autres avantages

Considérant que le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

Considérant que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la *Loi sur l'éthique*, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité

Et

- Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

Considérant qu'il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4^o Loi sur l'éthique).

2020-12-551

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'indiquer dans un registre prévu à cet effet que les membres du conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley n'ont reçu, entre novembre 2019 et novembre 2020, aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

La secrétaire-trésorière de la municipalité constate le dépôt des déclarations de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil, tel qu'exigé en vertu de l'article 368 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*. Puis,

2020-12-552

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De transmettre les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités (article 360.2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11.6 Action St-François – Adhésion

Considérant la demande de soutien financier de l'organisme Action St-François dont la mission vise à travailler à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François depuis 1992;

Considérant qu'une adhésion à Action Saint-François implique que l'organisme se mettrait également à la disposition de la municipalité pour réaliser des activités de nettoyage et de revégétalisation des berges sur le territoire.

Considérant qu'une adhésion comme membre corporatif s'élève à 150 \$;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, tout comme plusieurs citoyens, est préoccupée par la protection de l'environnement;

2020-12-553

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

D'adhérer à Action St-François pour un montant de 150 \$ à même le poste Subvention 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog – Appui financier

2020-12-554

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

De soutenir la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog pour un montant de deux dollars par habitant en considérant la population permanente du décret de l'année en cours produit par le gouvernement du Québec, pour une période de cinq ans, soit 2021 à 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12.1 Liste mensuelle des comptes à payer

Liste des comptes à payer		
678	*Bell	470.02 \$
	*Bell Conférences	
671	*Bell internet	111.76 \$
674	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	54.00 \$
680	*Foss nationale (essence)	433.32 \$
675	*FP Teleset (achat timbres)	527.57 \$
	*FTQ-REER (employés employeurs)	1 236.59 \$
668	*Hydro Québec	22.70 \$
	*Ministère du revenu	8 718.24 \$
	*Receveur général	3 528.95 \$
670- 697	*Régie de déchets de Coaticook (octobre et novembre)	26 319.00 \$
	*Rémunération des élus	9 320.04 \$
	*Rémunération du personnel	20 249.19 \$
673	*Stanley sécurité (alarmes)	177.84 \$
669	*Ville de Sherbrooke	938.75 \$
717	Aquatech (entretien équip et adoucisseur novembre)	291.27 \$
694	Bauval Tech-Mix (asphalte en vrac et top mix)	611.20 \$
715	Beauregard Fosses Septiques Ltée (contrat vidange fosses septiques)	116 065.43 \$
711	Bergeron, Julie (entretien ménager novembre)	517.00 \$
704	Blouin Nicole-Andrée (dépense repas)	29.09 \$
724	Bureau en gros (billets journée de la culture)	207.91 \$
699	Cain Lamarre (frais avocat)	9 976.31 \$
708	COMBEQ (adhésion É. Langlois-D'or)	436.91 \$
727	Communication Nelson Bilodeau CAFIT Inc (problème cablage réseau)	93.25 \$
698	Construction Couillard Ltée (MG20, pierre)	68.88 \$
718	Coté-Jean et Associés Inc (réfection rue de la rivière)	143.72 \$
722	Curry, David (remboursement de frais déplacement)	31.50 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
734	CWE (déneigement chemin de tolérance versement 1 de 4)	9 126.15 \$
Virement bancaire le 8	Demco (contrat déneigement versement 1 de 4)	85 847.40 \$
703	Demers, Jacques (frais déplacement)	19.20 \$
731	Desroberts Paul (remboursement loc salle)	240.00 \$
709	Diane Longval (plaques no civique)	1 563.66 \$
710	Excavation Frenière & Fils Inc (fossés & nettoyage de ponceaux)	3 713.70 \$
686	F.Racicot Excavation Inc. (Nivelage, MG20, réfection La framboise, Benoit)	7 568.39 \$
684	Fonds d'information-mutations (novembre)	60.00 \$
702	Gilles Labonté Inc (électricien et fournitures rénovation bureau)	15 418.71 \$
732	Gosselin Réal (remb location sall)	190.00 \$
716	Groupe HBG Inc (Plan topographique N-Hatley)	4 599.00 \$
730	Guillemette Valérie (remb loc salle)	50.00 \$
725	Imprimerie CRM (Annonce bottin des ainés)	172.46 \$
700	Informatique Orford (création 2 VPN, config email exchange, vérif ordi)	160.97 \$
720	Jardin Eden (contrat fermeture des parcs)	1 724.63 \$
714	La Capitale Assurance (ass collective)	744.93 \$
723	Langlois Dor, Étienne (remboursement de frais déplacement)	63.40 \$
685	Location Langlois (location nacelle)	366.31 \$
728	Loiselle, Nancy (masques, eau perrier, frais déplacement)	76.64 \$
733	Longpré Pascal (remb location salle)	240.00 \$
705	Lumen (lampe fluo salle comm)	199.76 \$
688	Matériaux Magog Orford	719.69 \$
690	Mégaburo (photocopies)	113.27 \$
689	Molleur, Stéphane (versement 1 de 4 déneigement stationnements municipaux, trottoir et rue Framboisière-Sangster))	2 621.43 \$
687	MRC Memphrémagog (patrouille nautique, transport collectif, patrouille et vignettes Massawippi, versement décembre)	19 262.64 \$
676	Pominville Jaude (remboursement trop perçu de taxes)	405.44 \$
677	Pratte, Jean-François ((remboursement trop perçu de taxes)	187.93 \$
696	Produits chimiques Sany Inc (produit entretien ménager)	305.10 \$
706	Raymond Chabot Grant Thornton (consultation budget 2021, Audit 2020 intérimaire)	5 863.72 \$
691	Régie de police Memphrémagog	42 563.87 \$
719	Régie de l'incendie de l'Est (service de prévention 2020)	11 731.67 \$
701-713	Rémunération membres du CCU (novembre)	200.00 \$
726	Rodrigue, Serge (remboursement de frais déplacement et cellulaire)	399.00 \$
692	SPA	703.05 \$
707	Services de cartes Desjardins	228.51 \$
721	Société financière Grengo Inc. (location du photocopieur)	82.93 \$
712	Stanley-Dany Tailor (cueillette ordure, recyclage, compost novembre)	15 740.69 \$
729	Technopub (feuilles procès-verbaux)	39.06 \$
695	Ville de Magog (Entente services loisir)	11 661.91 \$
	TOTAL	445 555.66 \$

2020-02-555

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que les comptes du mois de novembre soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Autorisation de paiement – Rue de la Rivière

2020-12-556

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Sintra du 25 novembre pour les travaux de réfection de la rue de la Rivière, au montant de 27 371,02\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

14) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal souhaite un prompt rétablissement à sa directrice générale madame Christine Labelle.

M Éric Gauthier signifie son intérêt à l'acquisition d'un lot municipal, demande qui sera référée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation.

16) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20h20 sur proposition d'Huguette Larose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Danielle Gilbert
Secrétaire-trésorière